

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 janvier 2024

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 45 + 10 Pouvoirs
suppléants : 3

Secrétaire de séance : M. D. BURRUS

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, MM. S. FATH, F. STAATH, Mme L. MEHL, MM. M. MEYER, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, Mmes E. BECK, C. MUNSCH, S. FISCHBACH, MM. J.-M. KRENER, G. HALTER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, Mme G. HUSER - Suppléante -, MM. D. MARMILLOT - Suppléant -, D. BURRUS, Mmes A. LEIPP, D. BONNIER - Suppléante -, M. H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. R. MULLER, C. FAUTH, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, J.L. RINIE, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, M. C. DORSCHNER, Mme D. SCHMITT-MERX, M. J.M. REICHHART.

EXCUSES : Mme A. CHABERT - Pouvoir à F. STAATH -, MM. G. REUTENAUER - Pouvoir à M. D. FOLLENIUS -, H. DOEPPEN - Pouvoir à Mme E. BECK -, J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à Mme C. MUNSCH -, Mme E. SCHLEWITZ - Pouvoir à Mme S. FISCHBACH -, MM. L. STEINMETZ - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, P. GANGLOFF, A. DANNER, R. SCHMITT - Pouvoir à M. T. SPACH -, J.M. HOERTH, T. SCHINI - Pouvoir à M. H. STEGNER -, D. HOLZSCHERER - Pouvoir à M. R. LETSCHER, Mme C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -.

Délibération n°4 : Avenant n°3 à la Convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des accueils de loisirs périscolaire et des accueils de loisirs sans hébergement du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2025

Rapporteur : Mme L. JOST-LIENHARD

Vu la délibération n°1 du 19 mai 2022,

Vu la convention de Délégation de Service Public pour la gestion, du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2025, d'accueils de loisirs périscolaires et d'accueils de loisirs sans hébergement signée avec l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin le 6 juillet 2022,

Vu ses avenants n°1 et n°2, approuvés respectivement par les délibérations n°3 du 26 janvier 2023 et n°7 du 26 octobre 2023,

Vu l'ouverture à la rentrée de septembre 2024, d'un cinquième accueil périscolaire de compétence communautaire dans les locaux du collège de Wingen-sur-Moder,

Vu que cette ouverture impacte le temps de travail du coordonnateur local défini dans l'article 4 de la convention de DSP,

Vu la volonté de modifier la formule de calcul des tarifs des ALSH figurant en Annexe 2 de cette convention de DSP,

Vu l'avis favorable de la Commission de Concession en date du 23 janvier 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

*** d'APPROUVER** un avenant n°3, annexé à la présente délibération, à la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation, du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2025, des Accueils de loisirs Périscolaires et des Accueils de

Loisirs Sans Hébergement de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre signée avec l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin le 6 juillet 2022, joint à la présente délibération, portant sur

- les sites concernés par la Délégation de Service Publique détaillés dans le préambule de la convention
- le passage d'un quart-temps à un mi-temps du poste de coordonnateur local prévu dans l'article 4 de la convention
- l'annexe 2 « Tarifs fixés par délibération du Conseil communautaire » de la convention ;

* d'AUTORISER le Président à signer cet avenant ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

D. BURRUS
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL
Président